

Le directeur par intérim

À

Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale

M. le maire de Noisy-le-Roi

Mmes les Représentants des parents d'élèves

**Objet : Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 19 novembre 2023**

Date : 19/10/23 Heure début : 18h Durée : 1h40

Ecole élémentaire Jules Verne

Directrice de l'Ecole :

Emilie CAMUSAT

Téléphone

01 34 62 64 20

Mail

0780608m@ac-versailles.fr

4 rue Jacques Bossuet

78590 NOISY LE ROI

**PRESENTS**

**Equipe enseignante**

Mme Camusat CM2 /directrice

Mme Galbiati CP Mme Pasquet CE2

Mme Alberti CE1/CE2 Mme Bobin CP/CE2 M. Tzelvelis ULIS

M. Lherm CM1/CM2

Mme Strullu CE1 M. Goubault CM1

**Représentant de la commune**

M. Tourelle, Mme Huchet

**Représentants des parents d'élèves (UNAAPE)**

Mme Lecerf, Mme Fayet, Mme Füller

Mme FAUCHON et Mme VERREY.

**EXCUSES**

Mme. Glykos-Fulgence IEN, Mme CAMUSAT

**SUJETS TRAITES**

- 1) Vote du règlement intérieur.
- 2) Relation école-parents : bilan des élections et organisation du dialogue avec les parents
- 3) Organisation générale de l'école : effectifs et répartitions dans les classes, RASED, projet du territoire, étude, langues vivantes, activités sportives, sorties.



2/8

- 3) Moyens alloués à l'école : financement mairie et coopérative scolaire
- 4) Hygiène et santé : médecine et infirmière scolaire, psychologue EN, PAI, point COVID.
- 5) Sécurité : exercice incendie, PPMS et programme pHARe
- 6) Travaux : effectués, à prévoir

## DECISIONS PRISES

### 1) Règlement intérieur :

Un changement dans le règlement intérieur qui découle du règlement type départemental.

- *Concernant les jeux de cour : les ballons durs type basket ou ballons en mousse avec une valve sont toujours interdits. En ce qui concerne les cartes (pokémon, mario...), elles sont apportées par les enfants et restent sous la responsabilité de ces derniers et de leurs parents.*
- Il est strictement interdit de fumer et /ou vapoter à l'intérieur des locaux scolaires ainsi que dans les lieux non couverts pendant la durée de leur fréquentation par les élèves.

Est-il adopté à l'unanimité ? Si oui, il sera transmis aux parents qui devront le lire avec leur(s) enfant(s) et ensemble, l'approuver et le signer.

### 2) Relation école-parents : bilan des élections et organisation du dialogue avec les parents

#### Bilan des élections :

Taux de participation : 62,04 % contre 59,77 % l'année passée.

Les 8 sièges ont été attribués à l'UNAAPE, seule liste à se présenter.

#### Organisation du dialogue avec les parents :

Des réunions d'informations collectives ont eu lieu dans chaque classe en début d'année.

Les enseignants reçoivent également les parents individuellement au cours de l'année scolaire. Les demandes de rendez-vous se font par l'intermédiaire du cahier de liaison.

En cas d'absence, merci de prévenir l'école le jour même par mail ou par



3/8

téléphone.

Attention les absences de complaisances vont à l'encontre de l'obligation scolaire. Les rendez-vous médicaux doivent se prendre en dehors du temps scolaire. Les éventuelles entrées et sorties ne pourront se faire qu'aux horaires de récréation ou à 11h30 et 13h20.

Au-delà de 2 journées d'absences non justifiées, ces absences pourront être signalées à l'Inspection de l'Education Nationale.

**3) Organisation générale de l'école : effectifs et répartitions dans les classes, RASED, projet d'école, rythmes scolaires, aide aux élèves, langues vivantes, activités sportives, sorties, festivités.**

**Effectifs et répartition dans les classes :**

CP : Mme Galbiati 24 élèves

CP/CE2 : Mme Bobin 23 élèves (13 CP et 10 CE2)

CE1/CE2 : Mme Alberti 24 élèves (14 CE1 et 10 CE2 dont 1 inclusion)

CE1: Mme Strullu 25 élèves dont 1 inclusion et une AESH Mme Avrilleux

CE2 :Mme Pasquet 28 élèves dont 1 inclusion.

CM1 : Mr Goubault 27 élèves dont 1 inclusion.

CM1/CM2 : Mr Lherm 27 élèves (15 CM1 dont 1 inclusion et 12 CM2 dont 1 inclusion).

CM2 : Mmes Camusat et Majjad 26 élèves dont 2 inclusions.

ULIS : Mr Tzelvelis 8 élèves. AESH Mme Farabolini et Mme Avrilleux.

Au total 204 élèves, nous aurions dû en avoir 208 (jumeaux passant de GS au CP et des jumeaux pour le CM1) mais des dérogations ont été accordées pour que des élèves rejoignent le Cèdre alors qu'il avait été dit lors du 3<sup>ème</sup> conseil d'école en juin que ça ne serait pas le cas.

Selon Mme Huchet, ces dérogations ont été accordées car il était clair qu'il n'y aurait pas d'ouverture de classe à Jules Verne. Mme Kamara, IEN de la circonscription Le Pecq-Marly sur l'année scolaire 2022-23, ne comptait pas les effectifs du dispositif ULIS dans les effectifs totaux de l'école pour décider d'une éventuelle ouverture de classe. Mme Camusat a été, selon Mme Huchet, prévenue par mail.



4/8

### **Horaires :**

L'ouverture des portes se fait à 8h20 jusqu'à 8h30. Sortie à 11h30. Réouverture des portes à 13h20 et fermeture à 13h30. Sortie des classes à 16h30.

Les élèves non récupérés à 16h30 et non-inscrits au PAE ne sont pas pris en charge par le PAE depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2023 et ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.

### **RASED :**

Le Réseau d'Aide pour les enfants en difficulté. Mme Gérard-Landuyt est toujours affectée sur notre secteur et va travailler avec des enfants de l'école.

Il n'y a à ce jour aucune psychologue de l'Education Nationale.

### **Projet du territoire et évaluation d'école :**

Il s'articule toujours autour de 3 axes qui sont mis en place et travaillés de la petite section de maternelle au CM2 afin que les élèves puissent acquérir des automatismes et il est étalé sur trois ans :

- Le premier concerne les fondamentaux en français et mathématiques et se base sur les résultats des évaluations nationales.

En français, nous mettrons l'accent sur la compréhension de texte avec la boîte à histoires.

En mathématiques, nous travaillerons sur les résolutions de problèmes avec la boîte à défis.

- Le second axe concerne les apprenants c'est à dire nous enseignants, nos formations et pratiques de classe.
- Le troisième axe vise à mettre en avant un partenariat mairie/école avec un aménagement du territoire.

Et dans ce dernier axe, nous souhaiterions une réhabilitation (ragréage des différents sols, aménagement des pentes, tracés de jeux de cour, une végétalisation de la cour).

### **Etudes surveillées :**

L'étude surveillée cette année est effectuée par des enseignants ainsi que des AESH. Les enfants peuvent bénéficier de l'étude les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Depuis cette année, elle ne s'adresse plus aux CP. Plus de sorties par la porte principale de l'école, tous les enfants montent au PAE et sortent par la garderie.

**Langues vivantes :**

L'anglais est enseigné du CP au CM2 par tous les enseignants. Les élèves de CM2 de M. LHERM comme ceux de Mme Camusat et Majjad ont allemand une semaine sur deux avec Mme Delamea professeur d'allemand au collège de la Quintinye.

**Sorties et projets :**

Des sorties sont déjà planifiées puisque les classes de CP de Mme GALBIATI et de CE1/CE2 de Mme ALBERTI se rendront à l'école de la campagne le 16 novembre et les CM1/CM2 et CM2 de M.LHERM et Mmes CAMUSAT et MAJJAD se sont rendus au centre de tri de Thiverval le 3 octobre et ils iront également passer la journée à la Cité des Sciences le 8 décembre.

La classe de Mme PASQUET et M.GOUBAULT se sont rendus au château de Rambouillet le 16 octobre.

Les CP/CE2 de Mme BOBIN et CE1 de Mme STRULLU se sont rendus à l'espace Rambouillet le 25 septembre et le dispositif ULIS ira au musée de l'illusion le 27 novembre également.

Les CM1/CM2 et CM2 ont participé au programme « nettoyons la nature » aux abords de l'école dans le cadre du passeport civisme le 22 septembre. Nous irons également au mémorial du Mont Valérien le 7 juin 2024.

L'ensemble de l'école participera à un projet en lien avec l'association montem concept Les Classes de CM1/CM2 et CM2 aborderont le codage robotique et les autres classes travailleront le magnétisme et l'énergie cinétique à travers un parcours de billes à construire. Ces ateliers seront accessibles du CP au CM2 et seront financés par la coopérative scolaire.

**LSU :**

Nous utiliserons de nouveau cette année le LSU, il vous sera remis 2 fois : Début février et fin juin.

**Activités sportives :**

Poursuite de la natation au bassin d'apprentissage pour l'ensemble des classes de l'école. Depuis le 19 octobre, toutes les classes vont à la piscine une fois par semaine. Les CM2 passeront le savoir nager en sécurité. Cette attestation sera indispensable aux parents qui souhaiteront inscrire leurs enfants à des activités nautiques. S'il n'a pas été obtenu ou passer à l'école, les parents devront se rendre dans une piscine municipale afin de le faire valider

Les CM1, CM1/CM2 et CM2 arrêteront l'activité natation aux vacances d'avril pour céder la place aux grandes sections de maternelle.

Les classes de CP, CP/CE2, CE1, CE1/CE2, CE2, CM1 devaient participer à la course dingo sur le SIBANO le 17 octobre. Chaque niveau de classe devait courir avec les élèves du Cèdre et de La Pépinière correspondant à leur niveau. Il a été repoussé à une date ultérieure non connue à ce jour.

Dans le cadre de la liaison école-collège, les CM1/CM2 et CM2 devaient courir au CROSS du collège avec les 6<sup>e</sup> le jeudi 19 octobre. Il a été repoussé à une date ultérieure non connue à ce jour.

Nous bénéficions toujours cette année d'un intervenant en EPS toute l'année sur les lundis et mardis : Matthieu Pépin.

Les élèves exerceront diverses activités physiques comme de l'endurance, la lutte, l'escalade, les sports collectifs, du tir à l'arc et l'ultimate pour le cycle 2 et le savoir rouler pour le cycle 3.

Les services de la Mairie réfléchissent à recruter un second animateur sportif

### **Festivités :**

Les élèves ont eu la possibilité de venir déguisés le 20 octobre pour fêter Halloween.

Pour la troisième année consécutive, nous reconduirons notre partenariat avec Jeff de Bruges pour une vente de chocolats à Noël. Les classes de l'école Jules Verne bénéficieront dans le cadre du développement durable et de l'alimentation durable et respectueuse, d'une intervention par l'association « Mon assiette, ma planète », la semaine du 4 mars et d'une intervention via la SIDOMPE sur le gaspillage alimentaire la semaine du 15 mars.

Nous accueillerons le festival du livre la semaine du 25 mars.

Quelle formule retenir pour la fête de l'école ? Le mardi 25 juin au soir ou une journée ou ½ journée dédiée aux enfants ?

### **3) Moyens alloués à l'école.**

#### **Mairie :**

Le budget était de 35 € par enfant auquel il faut enlever des dépenses communes de bureau ( enveloppes/matériel de vote, reliures, séries de manuels...)

Et un budget de 600€ par classe pour les sorties et le transport.

**OCCE :**

Les comptes 2022/2023 restent excédentaires avec 13 988 €. Les comptes de la coopérative ne changent pas de mandataire puisque Mme Bobin continue d'accomplir cette tâche.

**4) Hygiène et santé**

Il n'y a plus de médecin scolaire sur le secteur, dans ces cas-là, il convient de s'adresser au centre médico-scolaire de Saint Germain où exerce le médecin référent. Sachant que c'est ce centre qui gère les PAI (traitements médicaux devant être administrés à l'école ou les paniers repas pour les allergies alimentaires)

Infirmière scolaire : Mme Jaillon sectorisée sur la Quintinye et qui intervient sur notre secteur et suivra les ULIS et les CP.

COVID : Pas de restriction particulière, nous sommes au niveau socle. Nous continuons d'appliquer les gestes barrière tels que le lavage de mains ou encore l'aération des locaux.

**5) Sécurité incendie / PPMS**

Un exercice évacuation incendie s'est déroulé au cours de la première période (19 septembre 2023), celui-ci a révélé que les déclencheurs entre les classes 6 et 9 sont HS dont celui de la classe 6 qui l'est depuis un an.

Un autre exercice alerte incendie aura lieu dans le courant de l'année.

Un PPMS aura lieu au cours de cette période.

Nous sommes toujours en plan vigipirate, c'est pourquoi il ne faut pas se regrouper ou rester à discuter devant les diverses entrées.

Nous en appelons également à la vigilance de chacun.

**6) Travaux effectués, à prévoir**

**Travaux effectués cet été** : Mise en peinture de la salle de photocopie et du bureau de la direction (les murs n'ont pas été peints comme cela avait été demandé).

Pose de films sur les vitres, certes vitres comme le bureau de Mme CAMUSAT

devait avoir des films mais ils n'ont finalement pas été posés.

**Travaux demandés au prochain budget** : Les peintures de la salle polyvalente et de la classe 6. Réfection et étanchéité du toit (Cela sera voter au budget suivant). Réfection de la totalité de la cour avec jeux de cour.

Vitre brisée dans l'entrée.

8/8

**Demandes de réparations déjà signalées auparavant et redemandées** :

Des déclencheurs à incendie en état de marche entre les classes 6 et 9.

Une cour de récréation très dangereuse à cause des trous et irrégularités du sol (divers revêtements, soulèvement du sol par les racines d'arbre, pavés...) qui engendre de nombreux accidents sur le temps scolaire et périscolaire.

La Mairie a RDV avec l'association Espace avant les vacances de Noël pour discuter du projet de réfection de la cour.

**Informatique** : Nous souhaiterions pouvoir avoir un vidéoprojecteur pour la salle polyvalente avec une prise HDMI et des lecteurs CD pour brancher sur les nouveaux ordinateurs puisqu'ils n'ont pas de lecteur CD. Un branchement Internet. Les tablettes ne se connectent plus à Internet. Une demande de réseau Wifi stable dans l'ensemble des bâtiments de l'école a été faite.

**Ménage** : C'est catastrophique, les classes sont sales et les sanitaires insalubres. L'odeur est infecte dès le matin. Le ménage n'est pas fait le mardi soir en salle polyvalente pour le PAE et il n'est pas forcément fait le mercredi non plus. Les sols ne sont pas lavés tout comme les tables ou les toilettes et lavabos.

Le cahier des charges mis en place avec la société de ménage a été transmis aux parents représentants et à l'école pour lecture et étude.

Une réunion trimestrielle se tient entre la Mairie et le prestataire afin de juger de la qualité du service en fonction de ce cahier des charges.

Pour toute plainte de l'équipe pédagogique concernant la prestation de ménage dans les locaux de l'école, la remontée doit se faire par le logiciel e-attal afin de fournir des preuves matérielles du dysfonctionnement à la société de ménage.

La séance est levée à 19h40

SIGNATURES :



Ludovic LHERM (directeur intérim)



Sandrine Bobin (secrétaire de séance)



Parents UNAAPE